



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Treizième session

Rome, 16-20 avril 2018

Mobilisation de ressources 2017 du Secrétariat de la CIPV

Point 15.2 de l'ordre du jour

Document établi par le Secrétariat de la CIPV

1. Le présent document a pour objet de faire le point sur les activités de mobilisation de ressources menées par le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) en 2017, ainsi que sur les résultats obtenus en la matière. Ces activités ont été conduites sous la houlette du groupe de travail chargé de la mobilisation de ressources du Secrétariat de la CIPV (le groupe de travail), créé en 2015 et renouvelé en 2017 par le Secrétariat.
2. En 2017, le groupe de travail s'est réuni à sept reprises afin de planifier, de rendre opérationnelles et de mettre en œuvre des activités de mobilisation de ressources visant à aider le Secrétaire à assurer un financement durable et suffisant qui permette d'atteindre les objectifs stratégiques de la CIPV.
3. En 2017, le Secrétariat de la CIPV a présenté au Bureau, au Comité financier et à la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) des informations actualisées sur sa situation financière délicate, à cause de laquelle il lui est difficile de mener à bien les tâches qui lui sont confiées par la CMP. La même année, le groupe de travail a agi et est parvenu à mobiliser des contributions plus importantes, mais celles-ci se fondent essentiellement sur des dons volontaires et imprévisibles, ce qui complique la planification à moyen terme des activités et des projets de la CIPV.
4. S'agissant de la pérennité du financement, des progrès ont été faits à la douzième session de la CMP ainsi que lors des réunions du Bureau et du Comité financier. À sa réunion d'octobre, le Groupe de la planification stratégique s'est déclaré favorable à une simplification de la procédure de contribution au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV, mais pas au barème ajusté des quotes-parts de l'ONU pour les contributions volontaires. À sa réunion (virtuelle) de décembre, le Bureau s'est déclaré

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

favorable au projet de proposition relatif au financement durable, soumis à la présente session de la CMP (2018/26 – Financement durable du programme de travail de la CIPV [concept et mécanisme]).

5. 2017 a été une année record pour les contributions au Fonds fiduciaire multidonateurs, qui ont atteint 1,1 million d'USD, soit une augmentation de 62 pour cent par rapport à l'année précédente. L'Australie, le Canada, le Japon, la République de Corée, l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, la Nouvelle-Zélande, la Suisse et la Fédération internationale des semences sont les Parties contractantes et les organisations internationales qui ont contribué au Fonds fiduciaire multidonateurs. Ce Fonds aidera à la mise en œuvre du plan de travail de la CIPV pour 2018 et de ses différentes initiatives, notamment l'Année internationale de la santé des végétaux, les travaux de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes, les activités sur les organismes nuisibles d'apparition récente, le projet pilote sur la surveillance, ePhyto et de nombreuses autres activités. La liste détaillée des contributions au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV figure dans le rapport financier 2017 (CPM 2018/27 – Rapport financier 2017 du Secrétariat de la CIPV).

6. S'agissant des projets de la CIPV, le Secrétariat en a mené quatre à bien en 2017: deux projets financés par l'Union européenne – visant à faciliter la participation des pays en développement aux réunions de la CIPV (GCP/GLO/311/EC; 2014-2016) et à soutenir le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) (GCP/GLO/391/EC; 2014-2017), un projet financé par la Suisse visant à soutenir l'IRSS (GCP/GLO/551/SWI; 2014-2017) et un projet financé par le STDF sur la formation de facilitateurs pour l'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) (MTF/GLO/527/STF; 2014-2017). Parallèlement, le Secrétariat de la CIPV a obtenu cinq nouveaux projets (ou projets renouvelés): le projet ePhyto financé par le STDF (MTF/GLO/688/STF, 2016-2019), le projet financé par l'Union européenne visant à soutenir la mise en œuvre de la CIPV (GCP/GLO/725/EC, 2017-2019), le projet financé par l'Union européenne visant à soutenir le troisième cycle de projets de l'IRSS (GCP/GLO/877/EC, 2018-2021), le projet financé par la FAO et la Chine visant à renforcer la capacité des Parties contractantes en développement à mettre en œuvre la CIPV (GCP/INT/291/CPR, 2017-2020) et le projet financé par le Japon visant à contribuer à la coopération aux fins de la mise au point de la solution ePhyto (GCP/GLO/827/JPN, 2017-2020). Le montant total des projets obtenus s'élève à 6 millions d'USD. La liste détaillée des projets de la CIPV figure dans le rapport financier 2017 (CPM 2018/27 – Rapport financier 2017 du Secrétariat de la CIPV).

7. En ce qui concerne les contributions en nature, le Secrétariat de la CIPV a reçu en 2017 des contributions équivalant à environ un million d'USD, pour l'organisation de réunions, de voyages d'étude, de travaux d'experts, de formations et d'autres activités similaires. Ces contributions venaient essentiellement d'organisations nationales, régionales et internationales. En plus de sa contribution financière au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV, la République de Corée a apporté une contribution en nature équivalant à environ 0,4 million d'USD pour l'organisation de la douzième session de la CMP à Incheon, sur son territoire.

8. Pour 2018, le groupe de travail a préparé le plan de travail, composé des principaux domaines d'activité suivants: la planification et le suivi aux fins de la mobilisation de ressources, le financement durable, le Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV, les projets de la CIPV et les contributions en nature à la CIPV. Les objectifs pour 2018 sont les suivants: continuer à avancer, avec le Bureau, le Comité financier et la CMP, sur l'initiative concernant le financement durable, renforcer les relations avec les donateurs traditionnels, améliorer les relations avec les donateurs potentiels et approcher de nouveaux donateurs, coordonner les projets en cours et étudier les nouvelles pistes de projets mondiaux et régionaux, et coordonner les contributions en nature apportées par les organisations internationales, régionales et nationales.

9. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* des activités de mobilisation de ressources menées par le Secrétariat de la CIPV en 2017 et des résultats obtenus dans ce domaine;
- 2) *encourager* les Parties contractantes à apporter sans discontinuer un concours au programme de travail de la CIPV.